



L'INTERFILIÈRES

CHARTE
STAFFEUR

PRÉAMBULE



L'« **Interfilières** » (désigné ci-après IF) est un **festival de musique** organisé par le « **Comité d'Organisation de l'Interfilières** » (désigné ci-après COI). Son objectif premier est de **rassembler les étudiants de l'université Paris-Saclay** et ses nombreuses composantes autour d'un **événement annuel, festif et sécurisé, et engagé.**



Depuis sa première édition en 2022, l'IF s'est considérablement développé en élargissant son cercle d'associations organisatrices et participantes et accueillant toujours plus de festivaliers. La mise en place d'un tel événement et le bon déroulement de celui-ci requièrent la présence d'un **grand nombre de staffeurs.**

Le COI s'engage à les **préparer pour leur poste, les encadrer** durant leur staff et **les guider** afin que chacun trouve sa place au sein de l'association et puisse tant profiter qu'œuvrer consciencieusement pour la réussite de cet événement.

Afin d'accompagner cette évolution positive, il est nécessaire de **promouvoir les valeurs de l'IF** ainsi qu'**établir les règles** nécessaires à son organisation.

Nous avons donc rédigé la présente "**charte du staffeur**" (désignée ci-après la Charte), destinée à **sensibiliser** les staffeurs sur les **responsabilités qui leurs incombent et encadrer leurs missions**, pour assurer la sécurité et la satisfaction de chacun.





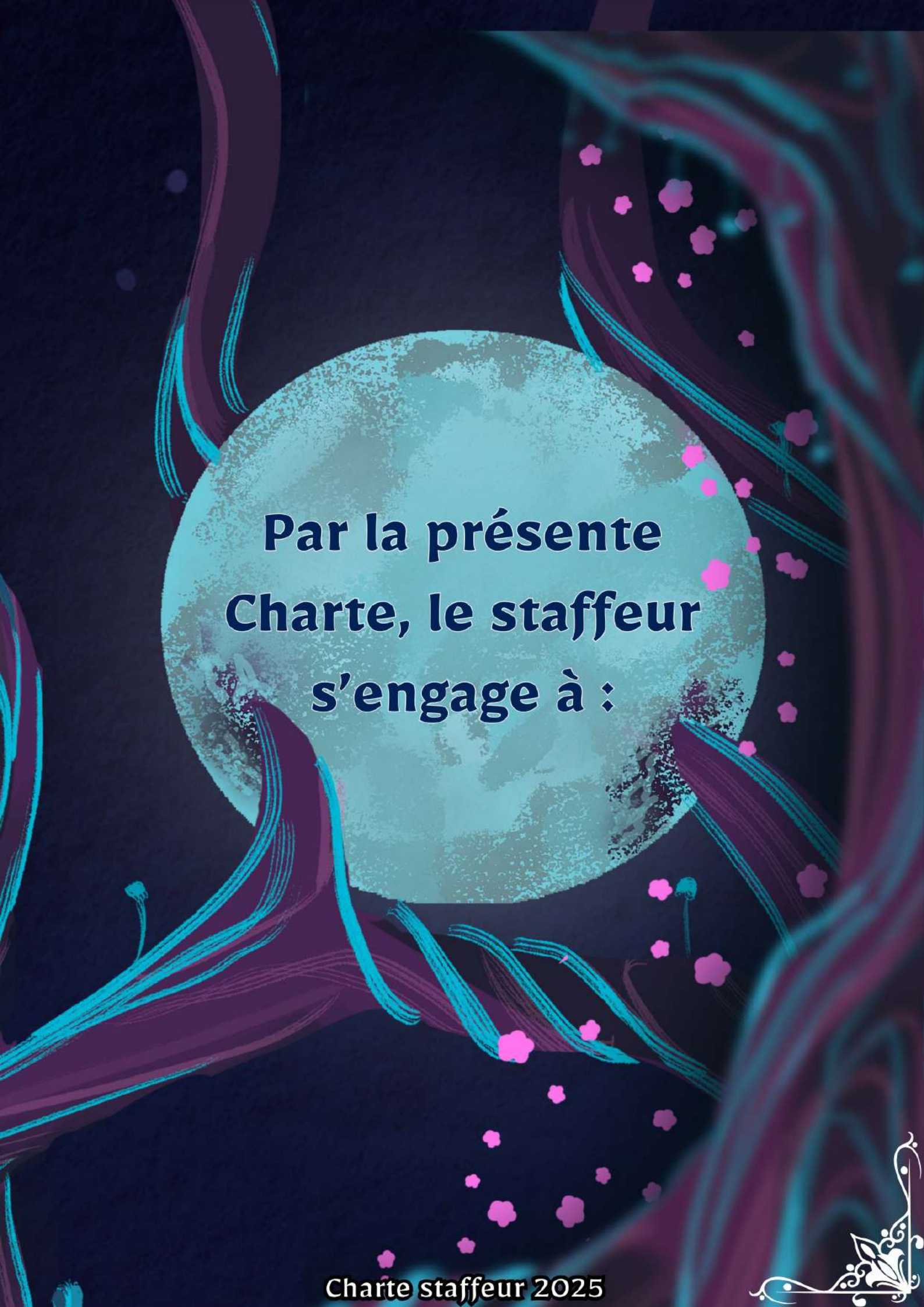
LE STAFFEUR

La présente Charte s'adresse au Staff de l'Interfilières, entendu comme les **bénévoles** en provenance des associations participantes ou toute autre **personne volontaire** au travail de bénévole pour le festival.

(Article 11 du règlement intérieur du COI : Staff de L'Interfilières)

Le staffeur s'engage à **avoir pris connaissance de la Charte et à la respecter**. Il cochera lors du formulaire la case "Charte de l'organisation" attestant ainsi de sa bonne foi.





**Par la présente
Charte, le staffeur
s'engage à :**



Liste non-exhaustive des engagements du staffeur

Les bénévoles ont des **droits** et des **devoirs**.

La règle la plus importante, le bénévolat est un **acte réfléchi, sans rétribution ni lien de subordination juridique**, mais n'empêche pas qu'il y ait certaines règles à respecter. Si vous décidez de vous impliquer à nos côtés, vous le faites par **un choix personnel et sans « embrigadement »**.

Vous êtes **libres** à tout moment **de nous quitter** après en avoir discuté ensemble et moyennant un délai de prévenance raisonnable. Pour pouvoir travailler ensemble, nous avons besoin de personnes **respectueuses, matures et responsables**.

La **stabilité** et la **sécurité** sont les mots d'ordre de l'organisation de l'événement.





ARTICLE 1



Ne mener **aucune action contraire à l'esprit de l'IF**, qui s'appuie sur des valeurs d'**égalité**, de **partage**, de **coopération** et de **bienveillance**, en respectant le règlement intérieur de l'association, son fonctionnement et son organisation.



ARTICLE 2



Ne pas nuire à l'association COI ou à l'IF, ainsi qu'à l'ensemble des associations engagées dans le projet, en utilisant abusivement son statut de bénévole et notamment par des **comportements** et/ou des **actions** orales ou écrites **dommageables** à l'image de l'association ou du festival.





ARTICLE 3



Ne jamais agir **au nom de l'IF** ou engager la responsabilité de l'association.



ARTICLE 4



Mener à bien les missions qui lui sont soumises, sans outrepasser les fonctions qui lui ont été imparties

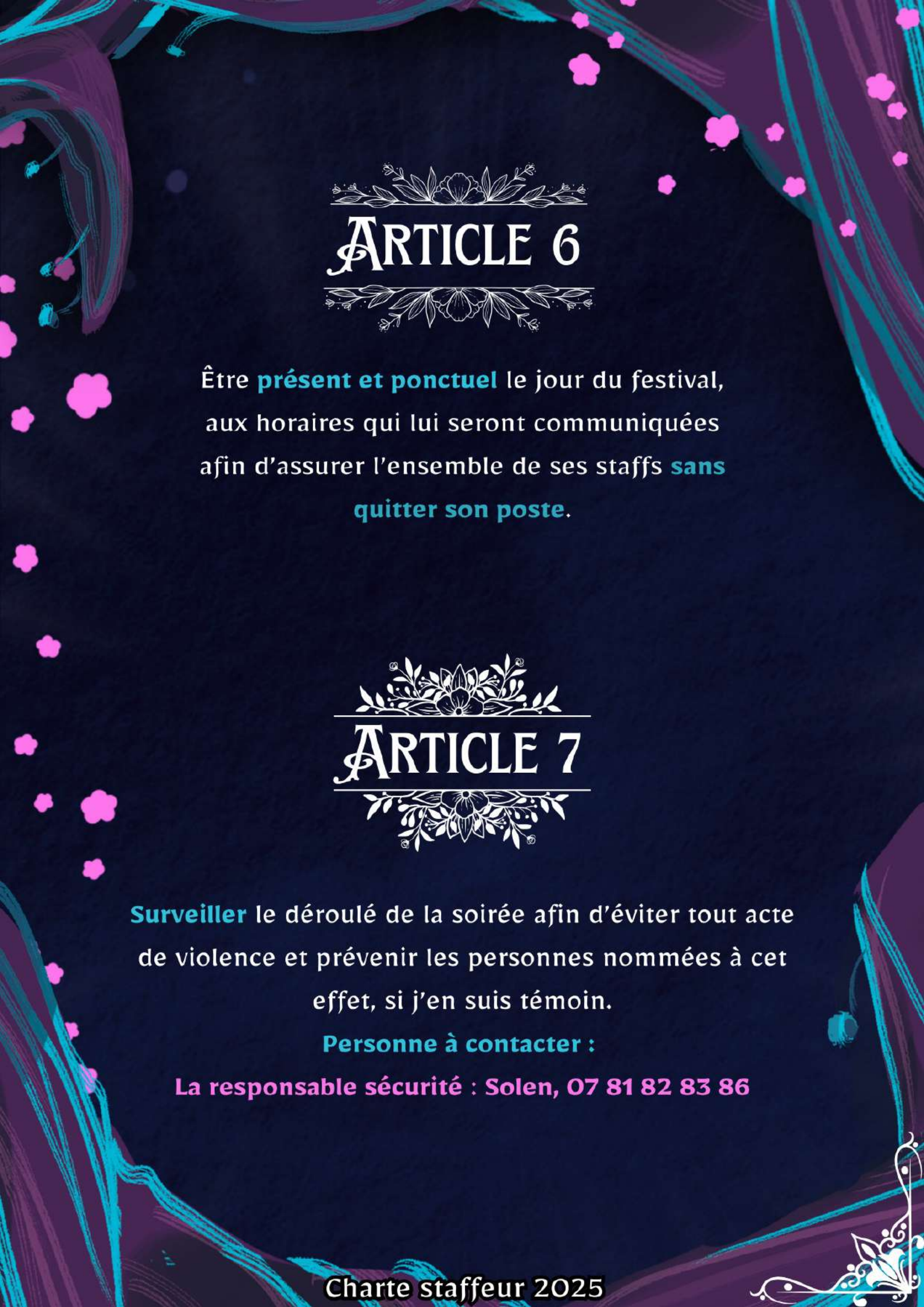


ARTICLE 5



Être présent aux réunions staff et aux réunions concernant le poste qui lui a été octroyé. **Participer aux formations** requises pour le poste qui lui est attribué.





ARTICLE 6

Être **présent et ponctuel** le jour du festival,
aux horaires qui lui seront communiquées
afin d'assurer l'ensemble de ses staffs **sans**
quitter son poste.

ARTICLE 7

Surveiller le déroulé de la soirée afin d'éviter tout acte
de violence et prévenir les personnes nommées à cet
effet, si j'en suis témoin.

Personne à contacter :

La responsable sécurité : Solen, 07 81 82 83 86

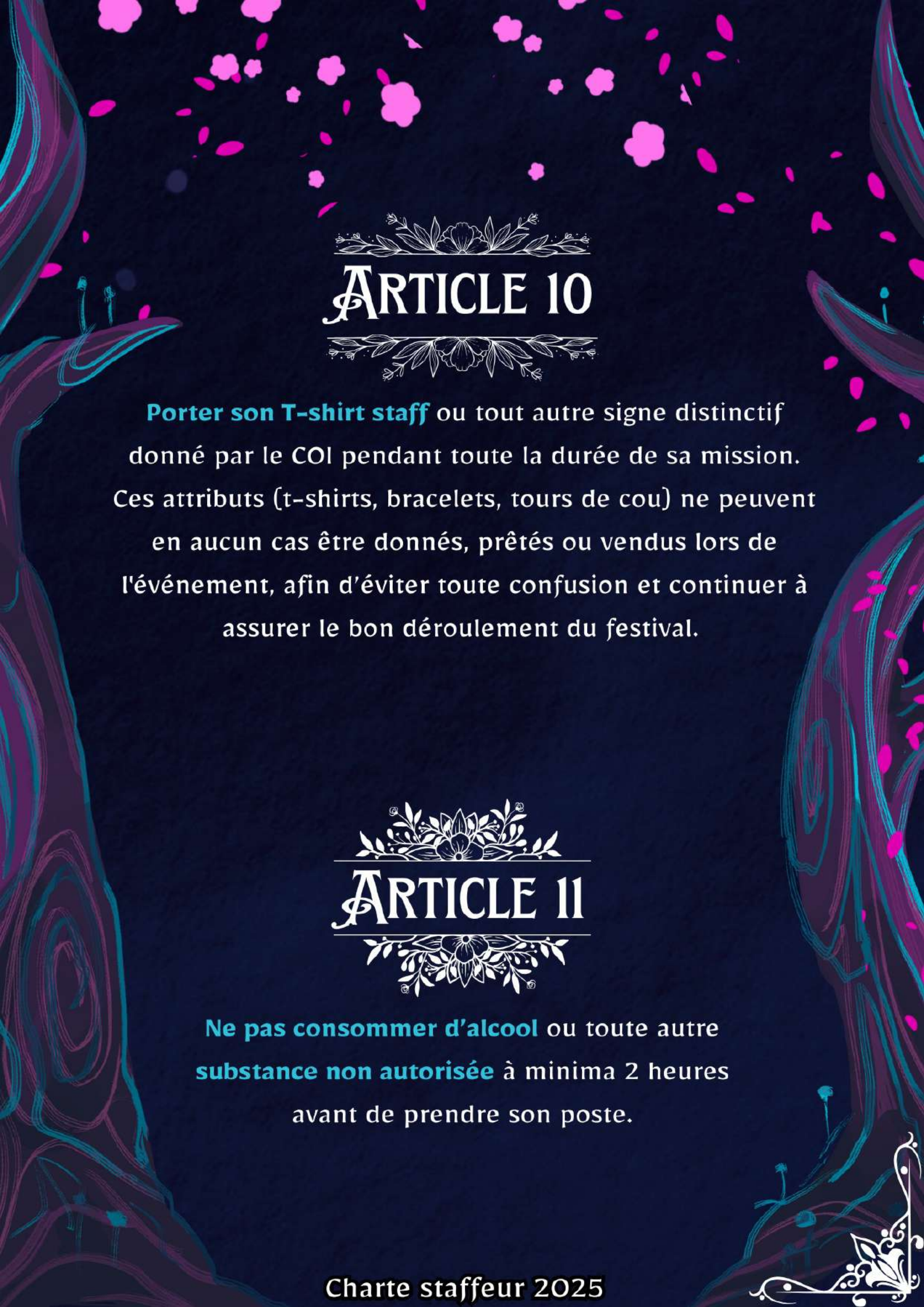


ARTICLE 8

Assurer une communication et
une **coopération efficace** avec
l'ensemble du staff et du
bureau.

ARTICLE 9

Ne pas **changer** ou échanger de poste et de
créneaux **sans l'aval du bureau**. Ne pas
quitter son poste sans justification et aval
du bureau.



ARTICLE 10

Porter son T-shirt staff ou tout autre signe distinctif donné par le COI pendant toute la durée de sa mission. Ces attributs (t-shirts, bracelets, tours de cou) ne peuvent en aucun cas être donnés, prêtés ou vendus lors de l'événement, afin d'éviter toute confusion et continuer à assurer le bon déroulement du festival.

ARTICLE 11

Ne pas consommer d'alcool ou toute autre **substance non autorisée** à minima 2 heures avant de prendre son poste.

POSTFACE



Tout **manque d'investissement** flagrant, toute **faute grave** ou répétée pourra faire l'objet d'une **réunion exceptionnelle** avec le président de l'association et les membres du bureau et pourra mener à la **radiation du staffeur**. De plus, si son comportement est jugé inadéquat ou agressif, il pourra également être **interdit d'accès au festival** en tant que participant.

Dans ces situations, la caution déposée par le staffeur sera encaissée par le COI.



Le Bureau est un espace de **sécurité** disposé à écouter toutes demandes, interrogations et problèmes survenus dans le cadre de l'organisation du festival. Toute personne est invitée à se rapprocher de celui-ci dès lors qu'elle constate le moindre **manquement** ou un **défaillance** dans **l'organisation** et/ou la **sécurité** du festival ou des personnes.



Responsable pôle gestion staff :

Lili Génie 0783815275

lili.genie.pro@gmail.com

Président :

Mario Gervais 06 95 94 26 76

gm-divers@pm.me

Dans le cas où le bureau ne serait pas joignable, en fonction de la gravité et du besoin, sont joignables :

- **Le service de sécurité** aux postes mis en place sur le festival
- **Les services de premiers secours** aux postes mis en place sur le festival
- **Les numéros d'urgence** classiques rappelés ci-après.

